

Amiens, le 14 octobre 2014

Communiqué de presse

Lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des personnes vulnérables

L'État investit annuellement 10 millions d'euros pour 1000 places d'hébergement dans la Somme



Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme et le professeur Jean-Jacques ELEDJAM, président national de la Croix-Rouge française ont inauguré ce mardi 14 octobre le centre d'hébergement d'urgence « l'Abri » de la Croix-Rouge à Amiens.

Ce Centre offre, après réhabilitation-humanisation des locaux du square Friant, une capacité totale de 40 places d'hébergement d'urgence mixtes (12 places femmes, 28 places hommes), pour un public de personnes sans abri ou en détresse.

Cette offre s'inscrit dans le dispositif d'hébergement et de logement accompagné mis en place par l'État au bénéfice des publics connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Plus de 10 millions d'euros de l'État pour plus de 1000 places d'hébergement dans la Somme

<u>1) Le dispositif de veille sociale</u> est géré principalement dans la Somme par l'Union Départementale d'Accueil et d'Urgence sociale (UDAUS 80) créée en 1984, qui regroupe les associations du département œuvrant dans le champ de l'accueil, de l'hébergement, de l'accompagnement vers l'insertion et le logement, dont l'objet est « d'apporter une réponse immédiate à toute personne en situation d'urgence sociale dans le département de la Somme ».

La veille sociale comprend conformément à la loi et aux règlements, d'une part :

- un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) veillant à la réalisation de la première évaluation sociale, médicale et psychique,
- un service d'appels téléphoniques pour les sans abri, le 115 départemental,
- une équipe mobile chargée d'aller au contact des personnes sans abri, le SAMU social d'Amiens métropole,

services gérés par l'UDAUS; d'autre part un accueil de jour de 46 places, La Passerelle, 7 route de Rouen, géré par l'association « Maisons d'Accueil l'Ilot » et récemment restructuré lui aussi.

2) Le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion dans la Somme

Le dispositif d'hébergement d'urgence comprend actuellement 366 places hors circonstances exceptionnelles. Le dispositif est renforcé en période exceptionnelle (grand froid etc.) par la possible ouverture de 20 places supplémentaires offertes grâce à l'augmentation de capacité de l'Abri de la Croix-Rouge.

Par ailleurs, une capacité de 50 places en moyenne d'hôtel peut être mobilisée selon les besoins.

La baisse du nombre de nuitées hôtelières a été obtenue grâce à la pérennisation de 42 places d'hébergement d'urgence dans le cadre du projet territorial de sortie de l'hiver 2013-2014, soit par un rattachement à un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), soit par l'ouverture à l'année de places d'hébergement proches des normes du logement dans des appartements.

La capacité d'hébergement d'urgence totale mobilisable est donc de 436 places.

Plusieurs associations y concourent : l'UDAUS pour plus de la moitié, AGENA, APREMIS, Maisons d'accueil de l'Ilot, CRF, AVENIR et COALLIA.

A cette capacité dédiée à l'urgence vient se rajouter une capacité d'hébergement d'insertion de 380 places (CHRS, places d'hébergement de stabilisation) et de logement accompagné de 210 places (résidences sociales, pensions de familles, intermédiation locative), soit **une capacité globale de places d'insertion de 590 places.**

Il est à noter que ne sont pas comptabilisées ici, les 428 places dédiées aux demandeurs d'asile (328 places de centres d'accueil de demandeurs d'asile, CADA et 100 places d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile, HUDA).

En synthèse dans le département, la capacité globale d'hébergement et de logement accompagné au bénéfice des publics connaissant de graves difficultés est de plus d'un millier de places.

<u>3) L'effort financier de l'État</u> dans la lutte contre l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables dans le département est de **10, 6 millions d'euros en 2014** dont :

610 000 € pour le dispositif de veille sociale,

250 000 € pour l'aide sociale,

2 100 000 pour le dispositif d'hébergement,

7 700 000 € pour l'hébergement d'insertion, le logement temporaire et accompagné.

Cette enveloppe budgétaire a bénéficié de crédits issus du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ce qui a permis de stabiliser l'enveloppe par rapport à 2013.

Le grand chantier pour l'hébergement et le logement des personnes sans abri

Dans le cadre du grand chantier pour l'hébergement et le logement des personnes sans abri de 2008, un plan d'humanisation des locaux accueillant ce public a été conduit dans la Somme par la préfète (direction départementale des territoires et de la mer – DDTM) :

- restructuration de deux sites gérés par l'association « Maisons d'Accueil l'Ilot », La Passerelle et les Augustins de 2011 à 2012,
- réhabilitation des locaux d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence de l'UDAUS en 2013-2014 et projet de transfert du siège de l'UDAUS,
- réhabilitation du foyer de travailleurs migrants géré par ADOMA en 2013,
- projet en cours de réalisation de la réhabilitation complète d'un immeuble (CHRS et maison relaispension de famille) géré par AGENA,
- projet en cours pour l'association APREMIS.

Le financement des travaux de « l'Abri » a été assuré grâce à des financements de l'Agence Nationale de l'amélioration de l'Habitat (ANAH). En effet, le coût total des travaux est de 1 million € TTC et la subvention de l'ANAH est de 350 000 €, soit 17 500€ la place après dérogation accordée par la préfète pour une majoration de 75 % du plafond de 10 000 €par place.